

## Des quotas H/F pour les échevins

■ La Région bruxelloise décide de forcer les communes à respecter un équilibre hommes-femmes.

Comme son homologue wallonne, la Région bruxelloise a décidé de forcer les choses. Si une bonne moitié des 19 communes bruxelloises comptent un nombre "satisfaisant" de femmes dans leurs exécutifs, le déséquilibre des genres demeure parfois criant. Hier, en commission des Affaires intérieures du parlement bruxellois, un accord majorité-opposition est intervenu sur une nouvelle législation visant à mener les communes bruxelloises sur le chemin de la parité. "Sur le chemin", faut-il préciser car le texte prévoit en réalité un dispositif dérogatoire qui assure la représentation à hauteur d'un tiers seulement du sexe minoritaire dans chaque collège. Un quota également retenu par la Wallonie.

### Deux ans de débat

Parti d'une initiative Ecolo/MR, ce débat n'a pas été évident pour tous les partis politiques. Ainsi, les partis néerlandophones ont-ils d'abord souhaité exclure du processus l'échevin néerlandophone (financé par les autorités flamandes) de peur de voir limité son accès aux collèges des bourgmestre et échevins. En découle un compromis : l'obligation de parité est inscrite dans le texte mais les communes

peuvent y déroger si un tiers au moins du collège est du sexe minoritaire. Et les échevins néerlandophones ainsi que les présidents de CPAS peuvent (le choix est donc laissé aux communes) entrer dans le calcul.

A l'origine du texte, la députée Ecolo Barbara Trachte se montre satisfaite. "Ce texte s'inscrit dans une évolution, confie-t-elle. Les femmes ont obtenu le droit de vote, puis celui de se présenter, en 2018 le principe de la tirette sera d'application pour les listes électorales communales et devrait augmenter encore la représentation des femmes. Mais il fallait garantir leur accession aux responsabilités, ce qui n'est pas toujours évident". Il s'agit de "viser la parité lors de l'installation du collège pour s'assurer juridiquement - notamment en cas de démission, remplacement, empêchement - au minimum un tiers de représentation d'hommes ou de femmes", précise Emmanuel De Bock (Défi). Pour Joëlle Milquet, il s'agit également d'une "étape importante dans l'égalité hommes-femmes en politique". Le texte est soumis à l'avis du Conseil d'Etat.

"On constate que c'est dans les pays où les femmes sont les mieux représentées que les droits des femmes sont le plus respectés", argumente encore Barbara Trachte. Cette réforme fut loin d'être facile à faire accepter. Cela fait deux ans que cette proposition a été déposée en Wallonie et à Bruxelles.

M. Co.